



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **09 MARS 2021**

La ministre

Réf : D21003131

Monsieur Jean Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75921 Paris Cedex 06

Cher Monsieur le Sénateur, *Cher Jean Pierre*

Par courrier du 4 janvier 2021, vous avez attiré mon attention sur les difficultés d'articulation et les conditions d'éligibilité des différentes aides à la rénovation. Plusieurs parlementaires m'ont fait part d'une même inquiétude, portée au niveau national par la fédération Soliha, que j'ai rencontrée il y a quelques jours.

Comme vous le soulignez, Action Logement s'est fixé un objectif de rénovation énergétique propre à travers son Plan d'Investissement Volontaire (PIV) et a donc développé une aide à destination des ménages les plus modestes. Néanmoins, en raison de financements particulièrement généreux, cette aide a été victime de son succès et a atteint le plafond du budget qu'Action Logement lui avait alloué. Les ménages qui ne peuvent plus bénéficier de cette aide peuvent néanmoins bénéficier de MaPrimeRénov', ou de l'aide de l'Anah « Habiter Mieux Sérénité ».

MaPrimeRénov' existe depuis le 1^{er} janvier 2020 et a été élargie en octobre dernier à tous les propriétaires de maisons individuelles, aux copropriétés, ainsi qu'aux bailleurs. Cette aide est un véritable succès puisque plus de 190 000 ménages l'ont demandée en 2020, malgré l'impact de la crise sanitaire. Nous prévoyons 400 000 à 500 000 demandes l'année prochaine.

Dans un souci de massification, MaPrimeRénov' a été élaborée dans son processus opérationnel comme une aide nationale, standardisée et avec une instruction centralisée. A l'inverse, les OPAH et PIG prennent appui sur des aides modulables et instruites localement. Les processus d'instruction ne portent pas sur les mêmes critères et ne suivent pas les mêmes canaux de traitement. C'est pour cette raison opérationnelle que MaPrimeRénov' ne peut pas être immédiatement intégrée dans les OPAH et les PIG.

Néanmoins, le Gouvernement travaille à ce rapprochement, selon trois axes. Le premier consiste à mettre à disposition des collectivités toutes les informations sur le nombre et les caractéristiques des dossiers MaPrimeRenov' sur leur territoire : cette mise à disposition, via les directions départementales des territoires (DDT), est effective depuis quelques semaines. Elle permettra d'améliorer la planification des politiques publiques de l'habitat localement.

Le deuxième vise à améliorer le service public de la rénovation, qui permet de rassembler localement les structures qui informent, accompagnent et conseillent les ménages, dont les porteurs des OPAH ou des FIG. Ce service public a vu son cadre renforcé et son financement augmenté et pérennisé via le programme SARE, que j'ai lancé en septembre 2019 et qui est désormais effectif dans toutes les régions, dont le Centre-Val de Loire.

Enfin, le Gouvernement compte mettre à l'étude en 2021 des développements qui permettraient aux collectivités d'abonder MaPrimeRenov'. Ce chantier doit s'intégrer dans une réflexion plus globale sur la simplification des aides existantes et le financement de la rénovation globale des passoires énergétiques, comme l'a demandé la Convention citoyenne et pour laquelle j'ai missionné Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des dépôts et consignation, qui pilote une mission dédiée sur le sujet.

A tous ces titres, 2021 est une année de transition et de montée en puissance. Je compte donc sur vous pour accompagner ce mouvement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Bonne nuit

Emmanuelle WARGON

E. Wargon